

L'UROC vous informe

Ayant détecté la violation de données de comptes d'allocataires, la Caisse nationale des allocations familiales renforce la sécurité des comptes et recommande à ses allocataires de changer leur mot de passe. À compter du 8 mars 2024, changer de mot de passe deviendra obligatoire pour tous les allocataires.

Les utilisateurs qui maintiennent des mots de passe inchangés pendant de longues périodes sont plus vulnérables aux tentatives d'intrusion.

À partir du 8 mars 2024, changer de mot de passe deviendra obligatoire pour tous les allocataires qui ne l'ont pas encore fait, dès lors qu'ils se connecteront à leur compte.

Chaque allocataire dont il est attesté que le compte a été visité est contacté et son mot de passe réinitialisé afin de bloquer tout accès à son compte par une personne non autorisée.

Pour rappel, un mot de passe sûr et fiable doit être :

- différent pour chaque site ;
- complexe : + de 10 caractères et au moins un chiffre, une minuscule et une majuscule ;
- impossible à deviner ;
- modifié régulièrement ;
- communiqué à personne, pas même à la Caf.

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Presse/2024/240223%20CP%20Alerte%20aux%20mots%20de%20passe%20vol%C3%A9s%20la%20Cnaf%20renforce%20la%20s%C3%A9curit%C3%A9%20des%20comptes%20des%20allocataires.pdf

